

Commission des finances et de l'audit

Séance du 7 mars 2024

Décision CFA n° 2024-01

Election du président de la Commission des finances et de l'audit

La Commission des finances et de l'audit du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-28 du conseil d'administration de l'OFB en date du 30 novembre 2022 relative à la constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2024-03 du conseil d'administration de l'OFB du 5 mars 2024 portant désignation des membres de la commission des finances et de l'audit ;
- ▶ **Vu** l'article 10§5 du règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

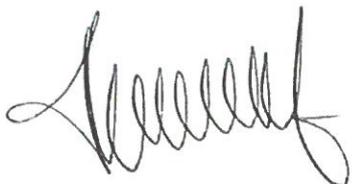
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1

Mme Régine TOUFFAIT est élue présidente de la Commission des finances et de l'audit.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la Commission des
finances et de l'audit,



Denis CHARISSOUX

La Présidente de la Commission
des finances et de l'audit,



Régine TOUFFAIT